

Retours d'expériences

*des contrats territoriaux
en Loire-Bretagne*

2007-2011

www.eau-loire-bretagne.fr

Restauration des milieux aquatiques



Retours d'expériences des contrats territoriaux milieux aquatiques dans le bassin Loire-Bretagne

Préambule

Le 9^e programme a été élaboré pour mettre en œuvre les actions répondant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau. Il s'appuie notamment sur le déploiement d'une politique territoriale dont l'objectif est de fédérer les acteurs et les actions à mener sur un territoire hydrographique cohérent pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau, dans les meilleurs délais et au meilleur coût. La mise en œuvre de cette politique territoriale s'appuie sur le contrat territorial, outil multi thématique et multi partenarial.

Pour l'application de la politique milieux aquatiques, depuis le 9^e programme, la plupart des opérations comme la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides, ou encore les mesures agro-environnementales ne peuvent être financées par l'agence que si elles s'intègrent dans un contrat territorial.

264 contrats sont engagés à fin 2011, avec un volet milieux aquatiques. Au sein de ces contrats territoriaux, l'agence finance les études associées à l'élaboration puis à la mise en œuvre du contrat, l'animation et la communication. Pour les cours d'eau, les travaux de restauration du lit mineur et de continuité écologique prédominent : 21 655 km de cours d'eau ont ainsi fait l'objet d'une intervention entre 2007 et 2011, avec l'aide de l'agence. Durant cette même période, 312 obstacles à l'écoulement ont été aménagés ou effacés.

Pour chaque contrat, les opérations engagées doivent réduire les altérations des masses d'eau concernées, conformément au programme de mesures et aux objectifs du SAGE pour le territoire quand il existe. Une évaluation est effectuée à mi-parcours et une autre en fin de contrat.

Pour les zones humides, l'agence a aidé de 2007 à 2011 la restauration et la gestion de 35 744 ha de zones humides, dans le cadre des contrats territoriaux.

Les actions engagées sont, pour les têtes de bassin : la préservation et la gestion des prairies humides, tourbières et chevelus de cours d'eau, par des conventions avec les agriculteurs et les forestiers. Pour les zones humides alluviales, les travaux consistent en la restauration du fonctionnement hydraulique, la gestion avec pâturage extensif, des fauches ciblées, et un contrôle des arbres et arbustes, risquant de fermer les milieux, grâce à des conventions avec les agriculteurs. Des actions de maîtrise foncière se développent aussi activement, en réponse aux objectifs du Grenelle de l'environnement ; à ce titre l'agence a aidé à ce jour les maîtres d'ouvrage à acquérir plus de 1000 ha de zones humides au 9^e programme.

Dans les grands marais atlantiques, les principales actions réalisées sont la restauration de la fonctionnalité hydraulique des marais, via les réseaux de canaux, avec un curage "vieux fond – vieux bord", et une optimisation de la gestion des vannages, particulièrement au profit de la migration des anguilles.

La présente note propose un retour d'expérience de contrats territoriaux dont l'ancienneté est suffisante pour apprécier les résultats, soit en terme de moyens et d'indicateurs de pression, soit en terme de réponse de la qualité des milieux aquatiques, soit par l'implication des différents acteurs.

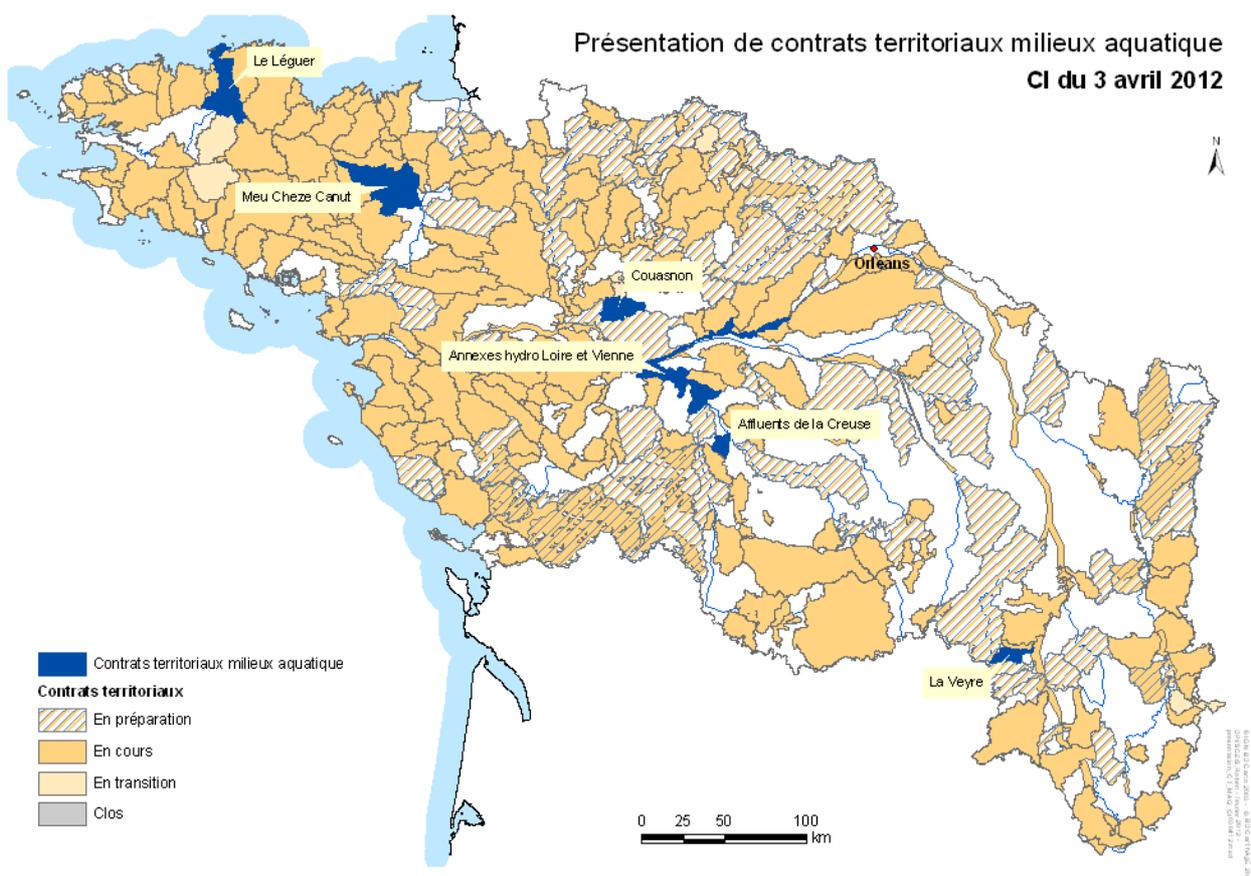
Six exemples de contrats territoriaux "milieux aquatiques", 1 par délégation régionale de l'agence, sont présentés :

- la Veyre (Puy-de-Dôme), délégation Allier -Loire amont ;
- la restauration des annexes fluviales de la Loire et de la Vienne, au titre de la plate-forme " eau, espaces, espèces " du plan Loire, délégation Centre Loire ;
- les affluents de la Creuse (Creuse, Vienne), délégation Poitou Limousin ;
- le Couasnon (Maine-et-Loire), délégation Anjou-Maine ;
- le Meu (Ile-et-Vilaine), délégation Ouest-Atlantique ;
- le Léguer (Côtes d'Armor et Finistère), délégation Armor Finistère.

Il s'agit de montrer des résultats obtenus par chaque contrat territorial, pour l'atteinte des objectifs fixés.

La carte ci après localise les opérations territoriales concernées.

Présentation de contrats territoriaux milieux aquatique CI du 3 avril 2012



Les enseignements des contrats territoriaux "milieux aquatiques"

Les enseignements que l'on peut tirer de ces retours d'expériences peuvent être résumés ainsi :

- la volonté politique et le partenariat sont à l'origine de la mise en oeuvre effective de toutes ces actions en faveur des milieux aquatiques ;
- la qualité des diagnostics et des études préalables permet d'asseoir le programme d'actions sur des bases établies robustes ;
- le partage de l'analyse et la déclinaison des objectifs avec les acteurs locaux est l'étape clé suivante, pour engager le programme requis ;
- l'accompagnement du contrat territorial par un ou plusieurs animateur(s) – technicien(s) de rivières est la colonne vertébrale du programme d'actions, où s'articulent travaux et pédagogie avec les acteurs du territoire, permettant de justifier et démontrer l'efficacité des actions proposées ;
- la diversité et la complémentarité des actions programmées assurent leur intégration dans la compréhension partagée des objectifs ;
- l'engagement collectif des différents partenaires techniques et financiers du contrat territorial est la condition essentielle de son efficacité et la résultante d'une animation bien menée.

Toutefois, même si ces conditions de réussite sont réunies, les temps de réponse du milieu sont des facteurs limitants qui peuvent fragiliser les résultats de ces programmes d'actions. Pour les zones humides, des temps de réponse de plusieurs années sont parfois observés.

L'expérience issue des opérations territoriales présentées ici justifie leur poursuite et leur amplification, proposée dans le 10e programme, pour la mise en oeuvre des dispositifs et interventions adaptés en faveur des milieux aquatiques, en complémentarité avec les actions sur d'autres paramètres déclassant les masses d'eau : pollutions diffuses, pollutions domestiques et/ou industrielles, urbanisation, infrastructures, ...

Le Contrat de rivière Vallée de la Veyre – lac d'Aydat (département du Puy-de-Dôme, région Auvergne)

Contexte du territoire – Problématique – Objectifs

Située à une vingtaine de kilomètres au sud de Clermont-Ferrand, la vallée de la Veyre s'étend d'Ouest en Est, des Monts Dore à la rive gauche de la rivière Allier. Le bassin versant de la Veyre, avec son principal affluent la Monne, a une superficie de 168 km². Le réseau hydrographique principal s'étend sur environ 70 km. Le lac d'Aydat, plus grand lac naturel d'Auvergne à 837 m d'altitude, d'une superficie de 60 ha, est situé dans la partie amont du bassin de la Veyre.

Ce territoire recoupe 15 communes pour une population estimée à 15 000 habitants. Les activités économiques sont réparties entre une zone amont rurale et une zone aval urbaine.

Le bassin de la Veyre est marqué par une empreinte forte de la nature : les cours d'eau et les phénomènes volcaniques sont responsables de la morphologie de la vallée. Les coulées de lave sont à l'origine du Lac d'Aydat, de celui de la Cassière et de l'étang de Montlosier.

Ce secteur connaît une forte attractivité touristique et résidentielle avec une urbanisation en progression sur l'aval qui gagne vers l'amont, et une fréquentation touristique encouragée par les aménagements de loisirs (baignade, canotage, pêche).

Dans les années 1990, les acteurs locaux ont été mobilisés par 2 enjeux essentiels : les inondations de la zone aval et l'accélération de l'eutrophisation du lac. Le contexte local de l'époque a orienté le choix des élus vers un contrat de rivière.

Enjeux en regard de l'état des masses d'eau et des objectifs environnementaux (Etat 2009)

Sur les 4 masses d'eau de ce territoire, les 2 "cours d'eau" sont en bon état écologique avec un objectif environnemental à 2015, malgré une altération due aux pesticides sur la zone aval.

Les 2 autres masses d'eau, "plans d'eau", sont caractérisées par une eutrophisation problématique, à laquelle s'ajoute une charge en pesticides sur le lac de la Cassière, justifiant le report à 2021 de l'objectif environnemental.

Principales actions du contrat de rivière

Le Contrat de rivière a été engagé en 2005 par le Syndicat Mixte de la vallée de la Veyre (SMVV).

Les principaux objectifs de ce contrat sont : réduire l'eutrophisation du lac d'Aydat, améliorer la qualité de l'eau superficielle, restaurer les milieux aquatiques, limiter l'impact des crues et sensibiliser la population locale sur les enjeux « eau » du territoire.

Depuis 2007, le programme de restauration sur les cours d'eau du bassin versant de la Veyre est en cours, avec reméandrage, reconnexion des anciens bras morts et restauration des affluents, afin de corriger les altérations de la morphologie.

Le contrat territorial a pris la relève du contrat de rivière car la dynamique locale instituée progressivement devait être poursuivie pour atteindre les objectifs de bon état écologique.

Avancement des actions du syndicat et du contrat de rivière

Le bilan effectué à mi-parcours (fin 2008) du contrat de rivière montre un bon niveau de réalisation des travaux de maîtrise des pollutions domestiques (54%) et un niveau plus faible de réalisation des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau (23%) du fait des délais de mise en route de ces actions. Le volet animation, suivi et communication se déroule de façon satisfaisante et a permis une prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

En complément du programme du contrat, une action importante a été engagée pour réduire les pollutions diffuses agricoles, par la mise en place de MAET : plus de 100 exploitations engagées sur 130 concernées, embauche d'un technicien agricole à mi-temps.

Durant ces 7 années, le syndicat a dû s'adapter à des contextes changeants et évoluer dans ses actions. Il a réussi à se réorganiser et développer l'animation pour être efficace. Aujourd'hui, en plus du technicien de rivière, la cellule d'animation compte un animateur coordinateur, un technicien en assainissement et un technicien agricole.

Résultats sur la dynamique de territoire et la profession agricole

Depuis 2005, le SMVV a travaillé à la reconnaissance de cette vallée pour mettre en place une gestion de bassin, avec l'interdépendance des enjeux amont - aval.

De nombreuses actions de sensibilisation et communication ont été mises en œuvre : le « journal de la rivière », le site Internet <http://www.smvv.fr/>, les articles de journaux, les programmes d'information auprès des scolaires, le guide du propriétaire riverain, des animations nature et sorties découvertes, l'exposition itinérante « rivières d'hier, d'aujourd'hui et de demain, photographies et paroles d'habitants » avec une mention spéciale aux trophées de l'eau 2009 de l'agence de l'eau.

Le diagnostic collectif de territoire avait identifié deux axes majeurs de travail avec la profession agricole, pour l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage en amont du lac et l'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires en aval. Ce travail a permis la mise en place de MAET « eau » et « Natura 2000 » : 2 370 ha ont été contractualisés. Le taux satisfaisant de contractualisation montre une bonne adhésion de la profession à cette démarche, mais les effets sur le milieu ne sont pas encore mesurables.

Le SMVV s'impose progressivement sur ce territoire comme un acteur incontournable et fait reconnaître ainsi la gestion de l'eau et des milieux aquatiques comme un axe fort du développement local du territoire, aux côtés des enjeux du tourisme et d'équipement des petites communes rurales.

A ce titre, dans le cadre du contrat, le SMVV a pu faire accepter et engager des actions exemplaires mais difficiles à appréhender comme le reméandrage de la Veyre et la récréation d'une zone humide.

Plus d'un an de négociation du technicien de rivière, avec les agriculteurs et les élus, a été nécessaire pour mettre en œuvre les travaux de reméandrage de la Veyre, remettant ainsi en cause le remembrement local et les pratiques de drainage antérieures. Localement cette opération est un succès, de nombreuses visites ont eu lieu, avec des articles de presse et des interviews.

Et ce n'est après quatre années, que le projet de récréation d'une zone humide en queue du lac d'Aydat a pu aboutir. Pour cela, le SMVV a engagé une procédure de DUP, est devenu propriétaire d'une partie des terrains, et a dû convaincre les élus de changer la vocation de terrains de la commune, initialement en espace de loisirs. Le résultat est la récréation d'une zone humide de 2,5 ha, permettant un piégeage du phosphore entrant dans le lac d'Aydat.

Résultats sur les milieux aquatiques

Sur les 2 actions phares en faveur des milieux aquatiques, les travaux de reméandrage de la Veyre amont en 2011 sont illustrés ici.



Engagés en 2011, ces travaux de reméandrage permettent de rétablir un fonctionnement dynamique de la rivière. Ce chantier fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du groupe national piloté par l'Agence et l'ONEMA, pour les retours d'expériences en hydromorphologie, en coopération avec la DREAL Auvergne et

la fédération de pêche du Puy-de-Dôme. A peine un an après les travaux, on peut voir la rivière reprendre une dynamique naturelle avec de la recharge sédimentaire. Cette opération sera présentée dans la prochaine édition du « recueil d'expériences sur l'hydromorphologie », mené par le MEDDTL et l'ONEMA.

Le reméandrage de la Veyre représente un coût de 98 912 €, avec une aide de l'agence de 39 564,80 € (40%).

Conclusion

Il a été mis en évidence que certains enjeux identifiés en 2005 pour le Contrat de rivière avaient évolué au profit des objectifs devenus prioritaires : ralentir l'eutrophisation du lac d'Aydat, préserver la qualité des eaux du lac et des cours d'eau et retrouver des rivières naturelles et fonctionnelles. Cela fédère l'ensemble des acteurs pour poursuivre les efforts avec un prochain contrat territorial (2012-2016). En revanche, les études pour la limitation des crues engagées par le SMVV, ayant accru la connaissance de ces crues et de leurs conséquences, cette préoccupation évolue actuellement et d'autres d'autres modes de gestion sont envisagés.

En dehors des deux actions phares, le reméandrage et la recréation d'une zone humide, l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques n'est pas toujours perceptible à l'issue des actions du contrat de rivière. Toutefois, la démarche de contrat a su lancer une dynamique de territoire, permettant de gérer les milieux aquatiques de façon concertée, avec la mise en place d'une nouvelle solidarité amont – aval, garante, pour ces territoires de tête de bassin versant, et la prise en compte des enjeux environnementaux par les acteurs locaux. C'est grâce à cette nouvelle organisation que les nouveaux défis de la politique de l'eau (DCE, grenelle...) pourront être acceptés et poursuivis sur le terrain.

Contrat territorial milieux aquatiques pour la restauration et l'entretien d'annexes hydrauliques sur la Loire et la Vienne (département d'Indre-et-Loire, région Centre)

Contexte du territoire – Problématique - Objectifs

Les principales altérations constatées sur les grandes vallées alluviales de la Loire et de la Vienne sont la déconnexion des annexes hydrauliques du lit mineur, suite aux extractions massives de matériaux des années 1950 aux années 1990. Un autre risque important est la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes, comme les jussies,...

Ces territoires étant en grande partie en domaine public fluvial, la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Indre-et-Loire s'est proposée de porter des actions de restauration et d'entretien des annexes hydrauliques, notamment pour améliorer la fonctionnalité hydro-écologique des frayères à brochets.

Une étude préalable menée en 2008, a permis de hiérarchiser 40 annexes hydrauliques sur 51, qui pourraient faire l'objet de travaux de restauration.

La programmation sur 5 ans a été établie sur la base des contraintes techniques, financières, réglementaires et foncières et validée par le comité de pilotage comprenant le conseil général, les services de l'état, l'ONEMA et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ce contrat territorial vise la restauration et l'entretien d'annexes hydrauliques sur la Loire et la Vienne, sur le département d'Indre-et-Loire, avec les actions suivantes :

- la restauration hydro-écologique de 28 annexes hydrauliques (1 245 ha) comprenant la suppression de la végétation inadaptée, notamment des arbustes, pour favoriser l'ouverture du milieu, des travaux de reconnexion des annexes avec le lit principal, et d'entretien des sites restaurés (1 018 ha) ;
- le contrôle des espèces envahissantes, et notamment les jussies (16 sites pour 1 006 ha).

L'animation du contrat, la coordination, le suivi des actions et la communication, sont assurés par la fédération de pêche.

Au bout des 3 premières années du contrat, le bilan de réalisation montre un taux d'engagement des actions de 95 %.

Enjeux en regard de l'état des masses d'eau, des différents usages et du contexte

Trois masses d'eau cours d'eau sont concernées par ce contrat :

- la Loire, pour 2 masses d'eau :
 - o du Loiret jusqu'au Cher, en report d'objectif 2021, pour risques macropolluants et morphologie,
 - o puis jusqu'à la Vienne en objectif 2015, avec risque morphologie
- la Vienne, depuis la Creuse, en objectif 2015, avec risque pesticides.

Les principales altérations morphologiques sur la Loire et la Vienne sont dues à la déconnection des annexes hydrauliques, suite principalement à l'enfoncement du lit principal, et aux risques d'invasions par les plantes exotiques, dont la Jussie.

Le programme de travaux du contrat répond aux objectifs du SDAGE, et notamment au programme de mesures et d'actions qui préconise, pour la Loire comme pour la Vienne, sur la période 2010-2015 « l'amélioration de la connectivité latérale » et « la restauration des zones humides ».

Ces opérations sont incluses dans le Plan Loire Grandeur Nature III (2007-2013) et traduisent la volonté de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, pilote de la plateforme « eau, espaces, espèces », et ses partenaires, d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour la préservation et la restauration des annexes fluviales.

Ces actions sont complémentaires de celles menées dans le cadre de 4 autres contrats territoriaux "milieux aquatiques" plan Loire des vallées alluviales : celui des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont (2008-2012, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique), piloté par le conservatoire régional des rives de la Loire et ceux des trois contrats des vallées de la Loire, de l'Indre et du Cher (2008-2012) en région Centre, portés par le conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.

Résultats sur la dynamique de territoire

La programmation retenue est issue d'une large concertation locale avec l'ensemble des acteurs. Les travaux sont réalisés par deux maîtres d'ouvrage :

- la fédération de pêche d'Indre-et-Loire, principalement pour 38 sites
- le conseil général d'Indre-et-Loire pour 2 sites.

Le comité de pilotage, présidé par la fédération de pêche, se réunit une fois par an avec le conseil général, les financeurs et les services de l'état.

Grâce à ce contrat, la fédération de pêche est reconnue comme l'interlocuteur en charge des annexes hydrauliques sur les vallées alluviales du département d'Indre-et-Loire. Cela permet notamment de renforcer les concertations avec les services gestionnaires du domaine public fluvial en les sensibilisant à l'importance des annexes hydrauliques ligériennes. Ce contrat a également été présenté à de nombreux acteurs : Préfet, sous Préfet, Chambre d'Agriculture, Mission Val de Loire UNESCO, élus,....

Résultats sur les milieux aquatiques

Globalement sur les 3 premières années du contrat, de 2009 à 2011, 20 annexes hydrauliques ont fait l'objet de travaux de restauration (reconnexion), sur une superficie d'environ 13 ha : 16 annexes sur la Loire (9,5 ha) et 4 annexes sur la Vienne (3,5 ha).

Sur la même période, 23 annexes ont fait l'objet de travaux d'entretien et de contrôle des jussies (12 ha), dont 13 sur la vallée de la Loire (6 ha) et 10 sur la vallée de la Vienne (6 ha).

En 2010 et 2011, un suivi a été réalisé sur les 20 annexes qui ont été restaurées. Il consistait à vérifier le bon fonctionnement hydraulique des sites, l'implantation de la végétation et le suivi de la faune notamment piscicole et plus particulièrement la mise en évidence de la reproduction du brochet, espèce repère des ces milieux.



L'Ile du Croissant à St Michel/Loire en phase travaux



L'Ile du Croissant à St Michel/Loire au module

Le suivi hydraulique a montré que ces sites sont pour la plupart fonctionnels (inondés) pour des débits compris entre la médiane et le module, ce qui était l'objectif initial. Les quelques sites sur lesquels des problèmes de connexions ont été observés, ont fait l'objet d'interventions correctives.

Pour l'implantation de la végétation, support de la ponte des brochets, les prospections estivales ont permis de mettre en évidence une colonisation rapide par la végétation herbacée avec la présence d'une quarantaine d'espèces dans le « berceau » des boires. La végétation herbacée est bien sûr plus conséquente sur les sites les plus ouverts. On note que sur les annexes de la Loire, environ 10 à 20 % des espèces végétales trouvées sont exotiques et envahissantes, équivalant aux milieux hors annexes, sur la Loire notamment. Les jussies, sur la Loire, sont très fréquentes avant les travaux de restauration. Sur les sites indemnes avant travaux, elles apparaissent souvent, mais en faible proportion ; ce qui reste gérable.

La reproduction du brochet a été mise en évidence à ce jour dans 7 annexes de la Loire, sur 14 restaurées, et dans 1 annexe de la Vienne, sur 6 restaurées.

Ces taux de réussite sont plutôt encourageants. En effet, les travaux récents n'ont pas forcément permis une colonisation végétale optimale. De plus, la Loire et surtout la Vienne ont connu des printemps 2010 et surtout 2011 de très faible hydraulicité, ce qui est défavorable aux pontes dans les annexes fluviales.

Le coût prévisionnel de ce contrat pour la période de 2009 à 2013 est de 629 400 € TTC, sur lequel l'agence apporte une aide de 271 940 € (43%).

Conclusion

Ce contrat territorial zones humides permet, à l'échelle d'un département et de deux grandes vallées alluviales, de mener une concertation avec tous les acteurs locaux, concernés par la thématique des annexes hydrauliques. En effet, les études préalables ont permis de définir les sites prioritaires en terme de restauration d'annexes. Cela a ensuite abouti à la mise en œuvre d'un programme de restauration.

Ce contrat répond bien aux enjeux définis par le SDAGE sur ces grandes vallées alluviales, ainsi qu'aux objectifs du Plan Loire 2007-2013, et sa mise en œuvre par un acteur associatif départemental permet de compenser l'absence de maître d'ouvrage en capacité de porter ce type d'action.

L'intérêt de ce type d'opérations contractuelles réside également dans sa complémentarité avec celles menées en aval et en amont, notamment sur la vallée alluviale de la Loire, dans une logique d'axe.

Enfin les résultats encourageants obtenus devraient permettre d'améliorer les résultats des indicateurs biologiques des masses d'eau concernées par ce contrat, en favorisant l'atteinte et/ou le maintien du bon état.

Contrat territorial "milieux aquatiques" des affluents de la Creuse (Département de la Vienne, région Poitou-Charentes)

Contexte du territoire – Problématique - Objectifs

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe est composé des Communautés de Communes du Montmorillonnais et des Vals de Gartempe et Creuse, regroupant 14 communes riveraines de la Gartempe et 5 communes riveraines de la Plate, la Luire, le Gué de la Reine et le Montant, affluents de la Creuse, dans le département de la Vienne.

L'étude préalable, réalisée en 2004, a mis en évidence des besoins urgents de travaux sur les berges et le lit de ces quatre cours d'eau du bassin de la Creuse. Un entretien de ces derniers devait favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau, de celle des populations piscicoles et l'attrait paysager, tout en assurant la sécurité des usagers.

Afin de préserver et mettre en valeur son patrimoine, la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse a transféré ses compétences en matière de gestion des cours d'eau au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG).

Ainsi, le SIAG s'est engagé dans un Contrat de Restauration Entretien en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la période 2008 - 2012 comprenant des travaux d'entretien de la végétation des berges, la restauration de la morphologie des cours d'eau, et la plantation d'une ripisylve dans le but de stabiliser les berges dénudées et érodées.

La première phase de travaux eut lieu en 2008 sur les ruisseaux de la Plate et du Gué de la Reine. La deuxième phase a été réalisée en 2009 sur la Luire (secteur amont), avec la suppression de 10 ouvrages comme action phare. Les résultats de ces travaux, réalisés spécifiquement sur ce second cours d'eau, sont présentés ici.

La Luire prend sa source au sein du village de Pleumartin (86) et s'écoule sur une distance de 24,8 Km selon une pente de 0,53%. Elle possède un bassin versant de 76.35 km².

Enjeux en regard de l'état des masses d'eau, des différents usages et du contexte

La masse d'eau cours d'eau concernée par ce contrat, la Luire, est en état médiocre, avec risques macropolluants, pesticides et morphologie, et est classée en objectif environnemental 2027.

Le tracé de la Luire a fait l'objet d'une rectification et d'un recalibrage lors des travaux connexes du remembrement en 1972.

Ces travaux de recalibrage et curage ont eu pour effets :

- une incision du lit dans la marne, entraînant une érosion très importante des berges ;
- la formation d'un lit mineur surdimensionné par rapport aux capacités d'écoulement de la Luire, notamment en période estivale ; la largeur moyenne du lit avant travaux de 2,92 m a pu atteindre plus de 9 m par endroit ;
- une uniformisation de la section d'écoulement par disparition de l'alternance fosses - radiers - plats, que l'on retrouve sur les cours d'eau en bon état ;
- une réduction drastique de la capacité d'écoulement avec destruction des habitats aquatiques ;
- un réchauffement de la température de l'eau avec diminution de l'oxygène dissout en période estivale, entraînant une dystrophie du milieu.

Ces paramètres ont eu une incidence très forte sur le fonctionnement du milieu aquatique, provoquant une diminution de la capacité d'accueil, de la biomasse et une modification des peuplements.

De plus, 10 ouvrages ont été créés dans les années 1960, directement dans le lit de la Luire, pour servir de bassin de décantation à une usine implantée en amont.

Suite à l'évolution de la réglementation sur l'eau, ces ouvrages ont perdu leur utilité première, mais le propriétaire souhaite les conserver pour avoir suffisamment d'eau l'été pour abreuver son bétail.

Ces seuils ont engendré une très forte perturbation de la continuité sédimentaire avec une accumulation de vases en amont pouvant atteindre 90 cm par endroit et une réduction de la circulation piscicole.

Résultats sur la dynamique de territoire

Adhésion des acteurs à la démarche

Les acteurs ont été associés à la démarche : élus, collectivités, agriculteurs, associations, partenaires techniques, ... Le SIAG a mis en oeuvre une concertation en multipliant les réunions en fonction des projets abordés et des secteurs géographiques. Ainsi, l'ensemble des propriétaires et associations ont été conviés aux réunions d'informations et d'explications pour la mise en place de la troisième phase de travaux sur la Loire et ses affluents. De plus, bien que le SIAG ait réalisé ces travaux sous couvert d'une DIG, il a établi une convention de travaux avec chaque propriétaire riverain.

Zoom sur l'adhésion des riverains, élus, agriculteurs

Le SIAG diffuse une note à l'attention des bulletins municipaux de l'ensemble des communes présentes sur le territoire du syndicat pour informer et exposer, à la population locale, les activités réalisées et projetées par le SIAG.

Le SIAG a également, par l'intermédiaire de la « lettre des rivières » éditée et mise en ligne par le CPIE Vals de Gartempe, diffusé deux notes techniques sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau entrant dans le cadre des répertoires d'exemples.

En outre, le SIAG est coordonnateur du bassin de la Gartempe pour le Plan Loire III. Il est chargé d'informer les porteurs de projets du bassin de la Gartempe sur les possibilités de financement, au titre de ce contrat de projets interrégional. Il est également chargé de présenter ces projets en commission.

Le SIAG a aussi réalisé un guide du riverain en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais, du Clain Sud et du Val de Clouère, destiné aux propriétaires riverains et a réalisé une plaquette d'information sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le SIAG met en oeuvre également des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques des scolaires (collèges).

De nombreuses visites ont été organisées sur le terrain, pour présenter les travaux réalisés sur la morphologie des affluents de la Creuse, à destination des techniciens de rivières du département, des partenaires financiers et techniques et des élus.

Résultats sur les milieux aquatiques

Les travaux de suppression des ouvrages poursuivent principalement 4 objectifs :

- restaurer la continuité piscicole et sédimentaire ;
- permettre à la Loire de retrouver un profil d'écoulement adapté à sa capacité naturelle ;
- retrouver des profils d'écoulement d'eau courante à la place des ouvrages ;
- retrouver des espèces piscicoles rhéophiles, initialement présentes avant la construction des ouvrages.

Ces travaux ont été complétés par des opérations de recharge en matériaux alluvionnaires, réalisés par le SIAG et destinés à :

- recréer une carapace d'écoulement afin de stopper l'incision du lit de la Loire ;
- resserrer la section du lit mineur afin de créer une largeur d'écoulement adaptée au débit d'étiage ;
- recréer un profil d'écoulement comprenant une alternance de fosses, radiers et plats, régulièrement tous les 6 à 7 fois la largeur du lit mineur ;
- créer de nouveaux habitats pour la faune aquatique.

La création d'abreuvoirs, de passages à gué et la mise en place de clôtures sont des travaux connexes liés à la suppression des ouvrages. En effet, avant les travaux, les hauteurs d'eau provoquées en amont des ouvrages suffisaient à l'abreuvement du bétail et faisait également office de barrière naturelle.

La zone de travaux était dépourvue de ripisylve. Une plantation a donc été effectuée pour limiter le réchauffement de l'eau et concurrencer le développement important de la végétation aquatique en période estivale.

Des analyses IBGN et des pêches électriques ont été réalisées au cours de l'année 2011 et se poursuivront en 2012 pour évaluer la réaction du milieu face à cette importante modification du profil d'écoulement de la Loire.

Un suivi de la morphologie a été réalisé avant et après travaux par le SIAG afin d'évaluer l'impact de la suppression des ouvrages sur la morphologie de la Loire.

Les premières analyses réalisées après travaux permettent de mettre en évidence les points suivants :

- une forte diminution de la largeur d'écoulement ;
- la création d'alternance d'écoulement de type fosse - radier - plat ;
- l'augmentation conséquente des faciès lotiques ;
- un fort lessivage des vases et des sédiments accumulés en amont des ouvrages ;
- la stabilisation par végétalisation naturelle des banquettes et des atterrissements ;
- la mise en place d'une dynamique sédimentaire, par le transport de matériaux alluvionnaires disposés lors des travaux mais également de matériaux provenant de l'érosion des berges de la Loire.

Ces opérations d'un coût de 120 310 € HT ont été financées à 50% par l'agence, 25% par le Conseil Général de la Vienne.



Ces conclusions devront être enrichies des résultats des analyses annuelles sur la zone de travaux par le SIAG, ce qui permettra à terme d'avoir des références sur la rapidité d'un milieu à retrouver un état fonctionnel après travaux.

Contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant du Couason (département du Maine-et-Loire, région des Pays de la Loire)

Contexte du territoire – Problématique - Objectifs

Le Couason est un affluent rive droite de l'Authion. La rivière et ses bras de dérivation s'écoulent sur 55 km et drainent un bassin versant à dominante agricole de 290 km². L'état actuel mesuré est moyen notamment du fait des populations piscicoles.

Les ruisseaux sont marqués par les pressions d'origine agricole (cultures intensives), par des recalibrages ayant supprimé de nombreux méandres et par la présence de nombreux barrages (initialement 29 clapets, 5 répartiteurs et 11 moulins).

Enjeux en regard de l'état des masses d'eau, des différents usages et du contexte

Le territoire du Contrat concerne 2 masses d'eau cours d'eau :

- le Couason et ses affluents depuis la source jusqu'à Vieil-Baugé, avec objectif environnemental 2015, et risques macropolluants, nitrates, pesticides, morphologie et hydrologie ;

- le Couason et ses affluents jusqu'à sa confluence avec l'Authion, avec objectif environnemental reporté à 2021, du fait des paramètres déclassants macropolluants, nitrates, pesticides, morphologie et hydrologie.

Résultats sur la dynamique de territoire

Historique de la démarche

A la suite d'une sollicitation du groupe de suivi des eaux superficielles du Maine et Loire, le Syndicat du Couason a interrompu un projet de curage et engagé une première étude sur le cours principal du Couason en 2001.

Un premier contrat Restauration Entretien a été signé en 2004. Il a permis l'embauche d'un technicien de rivière et la réalisation d'un programme s'élevant à 684 977 €TTC (travaux, étude, animation) sur 5 ans. Ce programme se limitait au cours principal et aux champs de compétence du Syndicat.

Parallèlement une démarche menée par les services de police de l'eau a conduit à la suppression de tous les prélèvements directs pour irrigation sur ce bassin.

Sur la base de l'étude bilan réalisée en 2009, un contrat territorial a été signé le 10 juillet 2010. Il prévoit la poursuite des actions initiées dans le premier contrat pour un montant de 637 052 € TTC et l'élargissement des interventions aux affluents du Couason.

Adhésion des acteurs

Difficultés identifiées et actions mises en oeuvre

Le premier contrat a émergé dans un contexte socio-économique peu favorable. Le syndicat était lourdement endetté suite aux travaux de restauration et de gestion courante des barrages. Les élus étaient alors opposés à toute augmentation des cotisations communales. Les riverains étaient en attente de curage et attachés aux nombreux barrages présents tout au long du cours du Couason.

Le technicien de rivière a été embauché pour surmonter ces deux difficultés :

- il a assuré l'interface avec les riverains en développant une communication simple et adaptée,
- il s'est attaché à maîtriser les coûts d'intervention, ainsi ses premières actions ont consisté à abaisser les clapets sur la partie amont du bassin, actions dont le coût est nul. Puis en fonction de la réponse du milieu, il a ajusté les travaux de diversification et de restauration du lit.

Adhésion des élus, et collectivités

La maîtrise des dépenses et la suppression des charges de gestion des barrages ont permis au syndicat d'alléger son endettement. A l'issue du premier programme, les élus ont unanimement souhaité poursuivre la démarche et proposé son extension à toutes les communes du bassin versant. L'étude sur les affluents recueille une adhésion favorable. La transformation du Syndicat de rivière en syndicat de bassin versant est en bonne voie.

Adhésion des riverains,

Les riverains ont finalement accepté l'effacement de 22 ouvrages. Les travaux de recharge et diversification du lit se sont substitués au curage attendu. La restauration des travaux sur la végétation des berges a été très bien perçue.

Seuls quelques pêcheurs locaux ont exprimé ponctuellement par voie de presse leur désapprobation, cet article n'a pas recueilli d'écho auprès de la population locale.

Le technicien de rivière et le syndicat sont parvenus à changer les attentes et le regard des riverains sur la rivière.

Résultats sur les milieux aquatiques

Qualité des eaux

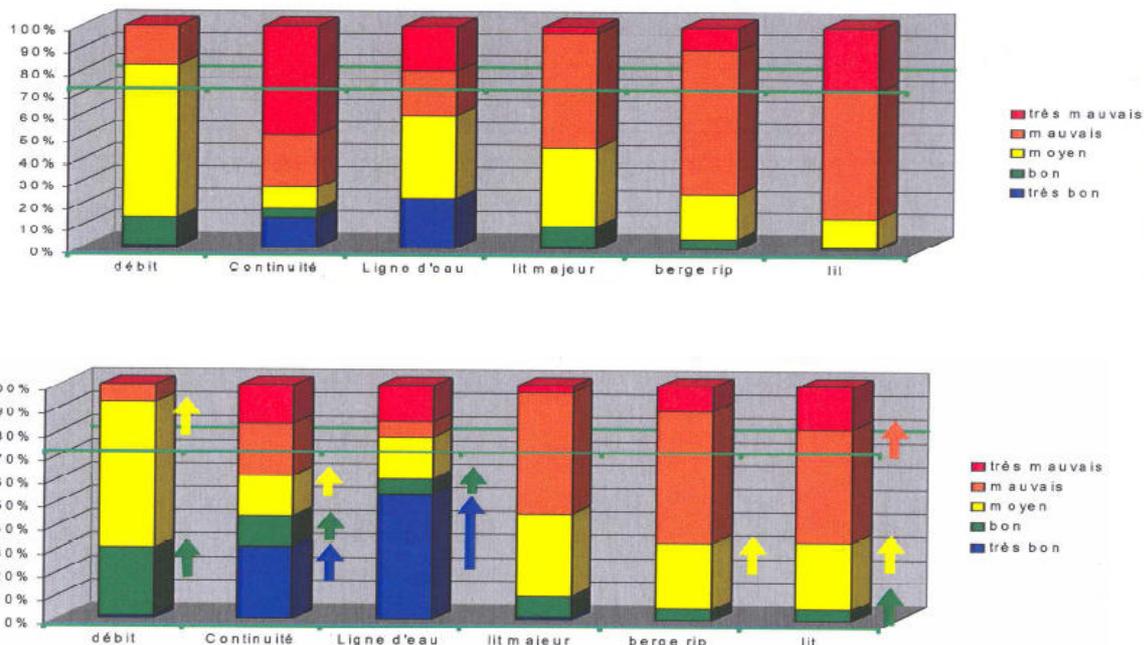
Aucune évolution significative des paramètres physicochimique n'a été notée.

Il aura fallu attendre 2007 pour noter une amélioration des paramètres biologiques. Le temps de récupération du milieu est au minimum de 3 ans pour ce type de cours d'eau de faible énergie. Sur les secteurs ayant bénéficié de travaux, les pêches électriques effectuées montrent un peuplement proche du peuplement théorique attendu. Ainsi, en 2008, en amont de Baugé, les gardons et carpes ont disparu laissant la place aux truites et chabots.

Morphologie

Les actions engagées lors du premier contrat ont eu des impacts contrastés :

- les actions de restauration de la végétation (coût de 1.67 €/mètre linéaire) ont eu un impact réduit, mais ont grandement contribué à l'acceptation sociale du reste du programme
- les actions de restauration du lit (coût 8.55 €/mètre linéaire) ont permis de passer du mauvais état à un état moyen
- le cours d'eau s'est désenvasé et les phénomènes d'eutrophisation ont disparu
- les abaissements des barrages sur le secteur amont (0 €) ont permis une amélioration substantielle des compartiments continuité et ligne d'eau, la continuité écologique a été rétablie sur deux tronçons de 7 kilomètres chacun.



Le bilan du premier contrat est schématisé ci-dessus.

Hydrologie

Tous les prélèvements directs sur le cours d'eau ont été supprimés.

Conclusion

La démarche menée depuis 10 ans sur le Couasnon illustre la possibilité de parvenir à des améliorations de la qualité des milieux aquatiques tout en maîtrisant les coûts. Dans ce cas précis, la suppression des clapets pour restaurer la continuité a permis de diminuer les charges financières pesant sur la collectivité.

La réussite d'une telle démarche s'appuie sur un dialogue constant avec les riverains et nécessite une patience de plusieurs années. Il faut du temps, à la fois pour convaincre et pour laisser la rivière refaire naturellement son lit. Seule la présence permanente du technicien de rivière permet d'assurer cette continuité.

La recherche de la meilleure efficacité a permis d'initier un programme sur des bases positives, toutefois la restauration des secteurs plus dégradés (notamment les affluents très recalibrés) nécessitera la prise en compte de travaux au rapport coût/bénéfice moins favorable.

Contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant du Meu (département d'Ile-et-Vilaine, région Bretagne)

Le présent rapport propose une synthèse des premiers résultats obtenus dans le cadre du contrat territorial du bassin versant du Meu pour la période 2007 – 2011.

Contexte du territoire – Problématique - Objectifs

Le Meu est un affluent rive droite de la Vilaine localisé à l'ouest de Rennes. Il prend sa source à Saint Vran dans les Côtes d'Armor. Ses principaux affluents sont la Vaunoise, le Garun, le Comper, le Serein et la Chèze. Son bassin versant d'une superficie de 815 km² s'étend sur 57 communes.

Ce territoire avec une population de 80 000 habitants est essentiellement rural, mais l'est est de plus en plus impacté par le développement de l'agglomération rennaise. La SAU représente plus de 53 000 ha pour près de 1 000 exploitations, avec une dominante d'élevage bovin laitier. Les 3 cantons du nord et de l'est du bassin (amont) sont en zone d'excédent structurel.

Le régime hydrologique du Meu et de ses affluents se caractérise pas des crues hivernales importantes et des étiages très marqués jusqu'à des asssecs.

Deux captages prioritaires sont situées sur le cours du Meu : Montfort sur Meu et Mordelles. Un troisième captage est alimenté par la retenue de Saint Thurial sur la Chèze.

Le territoire concerné par le contrat territorial géré par le Syndicat Intercommunal du bassin du Meu, comprend 37 communes adhérentes.

Le syndicat a mis est en œuvre, de 2003 à 2006, un contrat de bassin Bretagne Eau Pure pour la réduction des pollutions diffuses. Ensuite, il a lancé en 2004 une étude préalable sur 530 km de cours d'eau qui a abouti à l'élaboration d'un programme d'action pluriannuel : le contrat restauration entretien du bassin versant du Meu pour les années 2007 à 2011.

L'étude diagnostic des milieux aquatiques a révélé que la majorité des cours d'eau présentait une morphologie altérée en raison notamment de la dégradation du lit mineur et des berges : travaux hydrauliques agricoles, recalibrage, présence de nombreux obstacles (buses, moulins). Les actions prévues dans ce contrat tendent à améliorer la qualité hydro-morphologique des cours d'eau, pour l'atteinte de l'objectif de bon état écologique.

De plus, suite au bilan du contrat BEP, le Syndicat du Meu et le Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais ont décidé de poursuivre leurs actions d'amélioration de la qualité des eaux avec les collectivités, les agriculteurs et les particuliers, ce qui s'est traduit par un contrat territorial 2008-2012.

Enjeux en regard de l'état des masses d'eau, des différents usages et du contexte

L'état écologique des masses d'eau cours d'eau du bassin versant et les objectifs environnementaux peuvent être résumés ainsi :

- le Meu amont : état moyen, objectif environnemental 2015, alors que l'aval est en état médiocre, objectif environnemental 2021, masse d'eau déclassée par la morphologie, les pesticides et les macropolluants ;
- la Vaunoise, la Roche, le Serein et leurs affluents : état moyen, objectif environnemental 2015 ;
- le Garun et ses affluents : état moyen, objectif environnemental 2021, masse d'eau déclassée par la morphologie, les nitrates et les macropolluants
- la Chèze et ses affluents : état médiocre, objectif 2021, masse d'eau déclassée par la morphologie et les nitrates jusqu'à moyen, avec objectif environnemental 2015 ;
- le Canut et ses affluents : état moyen, objectif environnemental 2015 voire 2021, déclassée par la morphologie.

Les actions réalisées dans le cadre du contrat

Bilan technique du programme réalisé 2007 – 2011 :

- Pour le lit mineur :

- Restauration du lit pour diversifier les habitats et les écoulements : 47,7 km (73 % du prévisionnel) : pose de 4 550 tonnes de blocs épars, en recharge de radier ou en déflecteurs.
- Restauration d'1 km de frayères à truites par apport de petits cailloux.
- Pour la continuité écologique :
 - suppression de 5 seuils, aménagements de 4 ouvrages soit 70 km de cours d'eau reconnectés,
 - étude sur 7 ouvrages dont les 5 Grenelle.
- Pour les berges et la ripisylve :
 - 665 km de berges (100 % du prévisionnel), 4,7 km de plantations (45 % du prévisionnel),
 - 27 pompes à museaux et 41 condamnations d'abreuvoirs (72 % du prévisionnel), 5,5 km de clôtures (93 % du prévisionnel),
 - Lutte contre des plantes envahissantes : jussies et renouée du Japon.
- En transversalité du projet :
 - Communication : exposition sur le CRE, plaquettes sur les renouées du Japon, les abreuvoirs, les travaux de restauration morphologique,
 - Indicateurs de suivi : IPR, IBGN, IBD et IBMR,
 - Technicien de rivière : 1 ETP depuis 2008.



Bilan financier du programme 2007 – 2011 :

Un bon taux de réalisation de 87 % pour les milieux aquatiques : 1 430 347 € programmés, pour 1 239 734 € réalisés, avec 40 % d'aides de l'agence.

Résultats sur la dynamique de territoire

Les travaux réalisés sur le compartiment berges et ripisylve reçoivent une très forte adhésion des riverains, qui délèguent à la collectivité le coût de cette restauration. L'installation d'abreuvoirs et la pose de clôtures sont aussi totalement prises en charge par le syndicat, qui fait signer une convention à l'exploitant pour sa bonne utilisation. Toutefois, les plantations n'ont pas été acceptées par tous les agriculteurs, en raison des charges d'entretien requises.

Pour les travaux de restauration du lit mineur, le montant prévu au contrat a été engagé mais le linéaire réalisé a été inférieur au prévisionnel. La principale difficulté rencontrée a été un refus de la part des agriculteurs, pour 3 raisons : ces travaux dans le lit étaient peu connus en 2007, la crainte que les blocs

apportés favorisent l'inondation de leurs parcelles et que les engins dégradent les sols peu portants de leurs parcelles.

Pour la continuité écologique, quelques aménagements très efficaces, à faible coût, ont été réalisés, le retrait de petits seuils. Les passes à poissons initialement prévues ont été abandonnées au profit d'une étude complémentaire pour restaurer la continuité écologique sur 7 ouvrages du bassin. Cette étude est en cours, les travaux ne sont donc pas réalisés dans le cadre de ce contrat.

Le technicien de rivière, élément primordial pour la bonne mise en œuvre du contrat, ne constitue pour le CRE du Meu que 10% du montant total du projet.

Pour la sensibilisation des élus du syndicat, ce dernier avait organisé il y a quelques années, des commissions thématiques (milieux aquatiques, agricole...) qui ne mobilisaient pas suffisamment les élus en raison de la taille importante du bassin versant. Désormais, l'équipe du syndicat réalise pour les comités syndicaux des présentations complètes sur les actions à venir, les marchés publics engagés, le planning de réalisation des chantiers, ... : en moyenne 50 personnes participent sur les 80 élus conviés, soit 63% de présence.

Pour la bonne mise en œuvre des travaux sur le milieu aquatique, des réunions de chantiers sont organisées régulièrement : une réunion par mois et par lot de marché soit environ 12 réunions pour une tranche annuelle. Les participants sont les délégués du syndicat (1 à 2 personnes par commune concernée), l'ONEMA, la Fédération de pêche d'Ile-et-Vilaine, les associations de pêche locales, les agriculteurs et riverains des secteurs travaillés. Ces réunions se déroulent très bien avec une importante participation, gages d'une bonne perception par chacun.

Résultats sur les milieux aquatiques

Les indicateurs biologiques suivis dans le cadre du CRE sont ceux retenus pour l'évaluation du bon état écologique de la DCE. Le tableau ci-dessous synthétise les données sur les macroinvertébrés (IBGN), les diatomées (IBD), les macrophytes (IBMR) et les poissons (IPR) sur la période 2006-2010.

Stations	Etat écologique									
	IBGN			IBD			IBMR		IPR	
	2006 (RCO)	2009	2011	2006 (RCO)	2009	2011	2009	2011	2010	
Le Meu à Muel (amont)		16	16		14,2	13,6	10,8	9,22	22,5	
Le Bois Hamon à Muel		14	15		12,8	13,6	14	10,45	19,3	
Le Garun à Iffendic		12	12		12,5	11,8	9,5	8,95	22,5	
La Vaunoise à Saint Gilles		15	15		12,5	12,5	9,97	9,21	19,5	
Le Serein à Talensac		8	7		12,4	10	9,21	9,39		
La Chêze à Bréal sous Montfort		17	15		13,6	15,1	11,03	11,47	19,8	
Bon état écologique		≥ 13			≥ 14			(> 12)		≤ 16

Les cours d'eau du bassin versant du Meu présentent une qualité biologique globalement moyenne. Ces indices témoignent d'une mauvaise qualité de l'eau aggravée par des phénomènes de colmatage. De plus, les travaux d'hydrauliques agricoles ont profondément réduit la diversité des habitats (substrats et vitesses d'écoulement) pénalisant ainsi les peuplements biologiques.

Les résultats obtenus sur le bassin versant du Meu ne permettent pas de conclure à une amélioration de la qualité biologique des cours d'eau suite aux travaux de restauration réalisés durant la période du contrat. Cependant, les suivis réalisés montrent des indices qui sont intégrateurs de la qualité globale du cours d'eau. D'autres paramètres peuvent impacter ces résultats comme les événements climatiques (inondations en 2009, sécheresse en 2011) ou une mauvaise qualité physico-chimique. De plus, les stations de suivi ont été localisées pour évaluer globalement l'état de la masse d'eau, mais pas sur les sites restaurés. Une évolution significative des indices biologiques est donc plus difficile à mesurer.

Toutefois, des modifications très significatives sont relevées sur les secteurs restaurés :

- la restauration du lit mineur par apport de granulométrie grossière a vraiment réactivé la dynamique du cours d'eau, avec des dépôts de sédiments et des zones d'accélération de vitesses observés.
- ces actions permettent de diversifier les substrats et un réel gain fonctionnel est constaté.

Cependant, le linéaire dégradé reste conséquent et les travaux réalisés ne permettent pas de restaurer la morphologie sur l'ensemble des cours d'eau.

Conclusion

Selon le ressenti du syndicat du Meu, le contrat territorial milieux aquatiques est une très bonne démarche pour fédérer les acteurs locaux et engager des travaux de restauration des milieux aquatiques.

Il est aussi souligné la charge financière très lourde à porter par la collectivité (1,8 M€ d'actions en 5 ans). Ces budgets conséquents ont nécessité l'ouverture de lignes de trésorerie par le syndicat, recours qui serait aujourd'hui plus complexe, l'avance des dépenses est difficile.

Malgré un appel à cotisation relativement faible (1,2€/habitant), le syndicat du Meu, avec sa superficie importante, a réussi à mettre en œuvre un programme ambitieux.

Enfin, l'animation par le technicien rivière est indispensable à la réalisation du contrat territorial milieux aquatiques. Son rôle devient de plus en plus polyvalent : technique pour la mise en œuvre des travaux, administratif pour les dossiers d'aide, pédagogique pour faire adhérer les riverains aux objectifs du projet et sociologique pour convaincre certains groupes d'acteurs.

Le syndicat du Meu réalisera en 2012 une étude bilan et prospective pour une nouvelle programmation d'actions dans un autre contrat territorial multi-thématique.

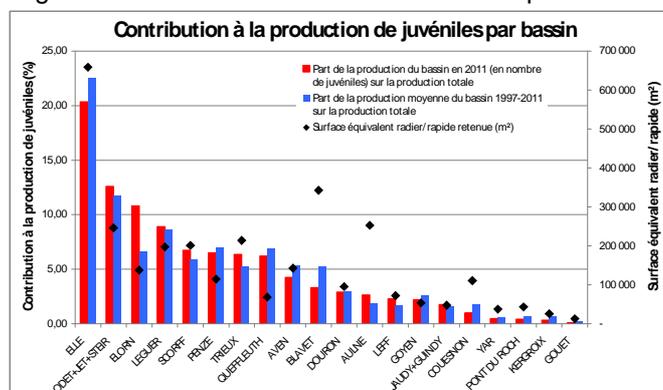
Contrat territorial du Léguer, volet « milieux aquatiques » (départements des Côtes d'Armor et du Finistère, région Bretagne)

Le présent rapport propose une synthèse des résultats obtenus dans le cadre des contrats territoriaux successifs du bassin versant du Léguer.

Contexte du territoire – Problématique – Objectifs

Territoire et problématiques

Le bassin versant du Léguer s'étend sur une partie de deux départements bretons, Côtes d'Armor et Finistère, soit 31 communes. Le Léguer est un petit fleuve de 58 km de long, avec des cours d'eau permanents représentant un linéaire de plus de 1 000 km. Le bassin versant, s'étendant sur 280 km², et encadre une vallée granitique étroite et encaissée. Cours d'eau de première catégorie, classé « rivière à poissons migrateurs », le Léguer est l'une des rivières à saumons les plus renommées de Bretagne.



Depuis 1997, le Léguer est le 3ème bassin le plus contributeur de Bretagne. Il contribue à lui seul à 9% de la production de juvéniles de saumon breton.

Dès les années 1970, les associations de pêches, puis les collectivités dans les années 1990, se sont impliquées dans la restauration et l'entretien des milieux aquatiques. Devant la diversité des intervenants et des objectifs soutenus, l'Association de la Vallée du Léguer, aidée par les financeurs (Agence de l'eau, Etat et Conseil Général), a décidé dès 1998 d'engager un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau, concerté à l'échelle du bassin versant. Cette association, créée en 1990, en partenariat avec toutes les collectivités de la vallée et les usagers de la rivière, est devenue un véritable lieu de rencontres, d'échanges et d'actions autour de la rivière, réalité vivante. Ses missions sont : protéger et valoriser les richesses naturelles et culturelles, développer, sensibiliser, informer, accompagner...

Contexte

De nombreuses actions sont menées sur le bassin versant du Léguer depuis plusieurs années pour répondre aux objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et de préservation des milieux aquatiques. Le contrat de bassin versant en cours (2008-2012) répond à un objectif global DCE : contribuer à maintenir le bon état des eaux continentales et reconquérir la qualité des eaux littorales. Ce contrat multi thématique regroupe des actions et programmes portés par plusieurs acteurs.

Enjeux en regard de l'état des masses d'eau, des différents usages et du contexte

Etat des lieux DCE et objectifs environnementaux (Sdage)

Les masses d'eau du Léguer et de son affluent le Guic, sont en très bon état, avec un objectif environnemental 2015 ; son estuaire est en bon état, au même objectif environnemental.

En revanche, la masse d'eau "baie de Lannion" présente un état médiocre, avec un objectif environnemental 2027, déclassée par les ulves, les nitrates, les micropolluants, et le phosphore.

Les masses d'eau du Léguer sont intégrées au Sage baie de Lannion, dont le périmètre a été arrêté le 12 septembre 2007 et la commission locale de l'eau installée le 2 décembre 2010.

Autres éléments de connaissance sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Les concentrations en nitrates des eaux du Min Ran, un affluent du Léguer, sont élevées.

Les prises d'eau potable situées à l'aval du bassin versant font l'objet d'un plan de gestion pour la matière organique avec des concentrations sont élevées, dont l'origine n'a pas pu être précisée, en contexte d'eaux acides et de zones tourbeuses.

La vallée du Léguer des sources jusqu'à Lannion est classée en Natura 2000.

L'estuaire du Léguer, à l'aval de Lannion, fait l'objet de pollutions bactériennes qui pénalisent des usages récréatifs (pêche à pied). Une partie de la masse d'eau littorale (Lieu de Grève) fait l'objet d'un plan de lutte contre les marées vertes.

Résultats sur la dynamique de territoire

Pendant 6 ans (2004-2009), le contrat restauration entretien du Léguer a été mis en oeuvre pour un coût global de 1 100 000 euros, avec un peu plus de 600 000 euros d'aides de l'agence. Les travaux essentiellement orientés sur la gestion de la ripisylve ont permis la restauration de 50 km et l'entretien de 40 km de rivière. En parallèle, quelques obstacles à la migration de la truite ont été traités et quelques abreuvements directs au cours d'eau ont été supprimés.

Le bilan évaluation réalisé en 2010 a permis de dégager de nouveaux enjeux sur les cours d'eau, avec la nécessité d'efforts plus importants sur l'amélioration de la continuité écologique.

Parallèlement, depuis 2009, le comité de bassin versant du Léguer (regroupant les collectivités concernées) a porté, avec l'association de la Vallée du Léguer, une étude préalable à un volet « zones humides », avec un important travail d'inventaires, en cours, sur deux sous-bassins prioritaires :

- la tête de bassin du Guic, qui concentre une grande surface de prairies humides en bon état, mais dont la pérennité est fragile alors qu'elles jouent un rôle essentiel sur la qualité de l'eau,
- et le sous bassin du Min Ran en aval qui connaît les problèmes les plus aigus du bassin en termes de qualité de l'eau. Les zones humides y ont été fortement drainées et mises en culture.

Ce travail a permis de dégager les actions à mener sur ces zones humides pour 2011 et 2012.

Résultats sur les milieux aquatiques

Qualité des eaux

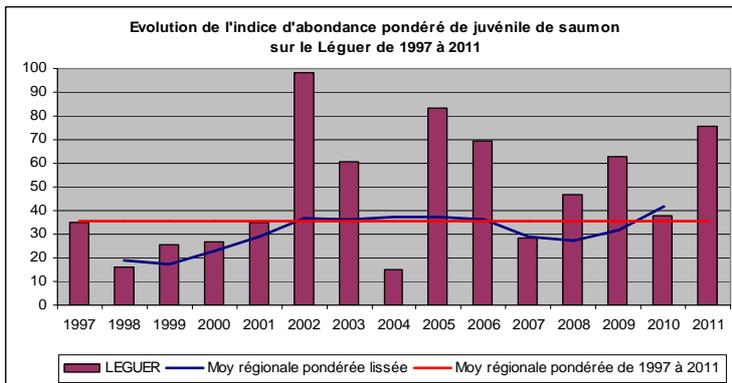
Le bon état des cours d'eau au sens DCE est atteint sur ce territoire. Les éléments biologiques et physico-chimiques sont bons, en dehors du carbone organique dissous (COD).

Morphologie et continuité écologique

Globalement, le Léguer est une rivière en bon état, classée Natura 2000, qui comprend le saumon atlantique et la lamproie marine comme espèces d'intérêt communautaire. Malgré cela, il subsiste des problèmes de continuité écologique qui entraînent des retards à la migration piscicole sur un certain nombre ouvrages.

Poissons grands migrateurs

105 ouvrages sont implantés sur le Léguer et ses principaux affluents. Il s'agit dans la plupart des cas de moulins, qui sont dans des états divers : de la ruine à une fonctionnalité effective. Le cours principal du Léguer est particulièrement touché : il compte près de la moitié des « grands » ouvrages du bassin versant, soit 0,9 ouvrage/km de cours d'eau en moyenne.



Malgré l'effacement du barrage de Kernansquillec en 1996 et l'amélioration de la continuité constatée, en particulier pour les saumons, les indicateurs (indices d'abondance, franchissabilité des ouvrages, taux d'étagement) montrent qu'il subsiste un problème de continuité écologique pour les grands migrateurs sur le Léguer : 48 ouvrages sont problématiques et 13 Grenelle ont été retenus dans la première tranche du projet.

Fractionnement des populations holobiotiques (poissons migrateurs locaux)

Le diagnostic mené en 2009-2010 a révélé une multiplication inquiétante des « petits » ouvrages, disséminés sur l'ensemble du bassin versant : 3107 ouvrages, soit 6,2 ouvrages par km² et en linéaire 3,1 ouvrages par km. Pour l'ensemble du bassin versant environ 52% de « petits » ouvrages sont franchissables (soit 1613), pour 45% d'ouvrages difficilement franchissables (soit 1396). Les ouvrages infranchissables induisent une fragmentation du milieu : cela représente 65% du linéaire de cours d'eau.

Hydrologie

Dès 2008, le comité de bassin versant du Léguer a engagé des actions de récréation de haie et de talus dans le cadre du programme Breiz Bocage, trophée de l'eau en 2009 pour cette action exemplaire. En 4 ans, ce sont plus de 155 km de haie et talus qui ont été ainsi recréés.

La forte étendue de l'érosion sur le bassin versant laisse supposer qu'une modification du régime hydrique est en cours, bien qu'elle ne soit pas mise en évidence par l'étude des débits. Plusieurs éléments peuvent être incriminés : modifications des têtes de bassin versant (recalibrage), modification du bocage, gestion des eaux pluviales, changement climatique...

Des actions expérimentales conjointes sur ces trois éléments permettraient de tester diverses solutions à cette problématique de modification du régime hydrique.

Zones humides

Sur le bassin versant amont du Guic (photo), l'analyse des inventaires montre que 80 % des milieux humides, sont des boisements et des prairies naturelles. Les pratiques, lorsqu'elles existent, y sont adaptées à la sensibilité du milieu, de manière très majoritaire. Les principales menaces existantes et identifiées sont l'enfrichement puis la plantation, auxquelles s'ajoutent d'autres atteintes ponctuelles aux fonctions des zones humides : présence de plans d'eau, remblaiement et drainage, espèces végétales invasives, cultures au sein des zones humides, juxtaposition de cultures près des sources, sans protection.

Sur le Min ran, l'inadaptation des pratiques à la sensibilité du milieu est plus fréquente. Les zones humides, au niveau des sources, sont plus souvent cultivées : 2/3 des parcelles du Min Ran identifiées en zones humides sont inscrites dans une rotation culturale. Le drainage, bien que mal connu, est plus généralement pratiqué sur cette partie du bassin versant et contribue à une forte perturbation des zones humides.



Mise en oeuvre de mesures agri-environnementales,

La contractualisation de mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) sur le bassin versant du Guic a été engagée dès 2008, en parallèle à la réalisation des inventaires exhaustifs de zones humides. Dans un contexte de fermeture par abandon des prairies humides, ces mesures visent à pérenniser la gestion de ces milieux par fauche et/ou pâturage dans un double objectif de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Une mesure, ciblée sur les prairies mésophiles bordant les cours d'eau ou ceinturant les zones humides, complète le dispositif. Cette opération de contractualisation s'est déroulée sur trois ans : 40 contrats MAEt ont été signés pendant ces trois ans, soit 237 ha de prairies humides, et 48 ha de prairies mésophiles. Ces 237 ha engagés en MAEt Zones humides représentent 24% des prairies humides inventoriées sur le bassin du Guic. Ce résultat illustre le fort potentiel restant sur ces communes. Les deux années supplémentaires de contractualisation permettront d'atteindre en 2013 les mêmes objectifs de contrats qu'en 2010 (contractualisation de 100 ha/an de prairies humides).

Conclusion

L'Association de la Vallée du Léguer, créée par des élus pour s'occuper de la rivière, travaille depuis le début en partenariat étroit avec la profession agricole : mise en place d'une opération locale agri-environnementale (OLAE) Léguer, élaboration des Contrats territoriaux d'exploitations (CTE), mise en place de plans de gestion du bocage, participation à la mise en oeuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau avec le comité de bassin versant du Léguer...

Depuis 2002, c'est aussi l'opérateur local de la démarche Natura 2000 sur le site du Léguer. La totalité du bassin versant du Léguer constitue son territoire d'action. Sa connaissance du terrain, son implantation sur le territoire et les bilans qu'elle a tirés de la mise en place de ses actions, l'ont conduite en 2007 à identifier de manière pertinente les périmètres d'action prioritaires pour la mise en place des actions du contrat territorial.

Aujourd'hui, le bon état écologique des eaux du Léguer, au sens de la DCE, est atteint. Pourtant, des actions restent nécessaires pour améliorer la trame verte et bleue de ce territoire. La multiplication d'ouvrages implantés sur les cours d'eau constitue une menace importante sur la continuité écologique. Tous les indicateurs utilisés montrent que cette problématique est très prégnante sur le bassin versant et que des actions de suppression, aménagement ou remplacement d'ouvrages restent une priorité.

Pour les zones humides, à l'échelle du bassin du Léguer, il convient d'engager des mesures afin de préserver les milieux ouverts non encore atteints par les menaces identifiées : boisement, enrichissement, drainage, mise en culture. Les prairies, mais aussi les landes, constituent les premiers habitats visés par un futur programme d'action. Ces habitats représentent en effet le plus souvent des zones humides fonctionnelles du point de vue de la qualité d'eau, de la régulation des crues et de l'accueil de la biodiversité.